INCENDIE
ÉVITEZ L'INCIDENT

FICHE PRATIQUE SUPPLÉMENT MAI 2013

En France, un incendie a lieu toutes les 2 minutes. Dans la plupart des cas, les incendies sont dus à des inattentions ou à des négligences.

Sept incendies sur dix ont lieu le jour mais sept décès sur dix surviennent la nuit.

Pour prévenir les risques d'incendie dans votre logement, voici **quelques précautions simples et essentielles** pour garantir votre sécurité.

EN QUELQUES CHIFFRES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Sur les 10 dernières années dans le département, 2564 feux en habitation ont fait 438 victimes :

- 338 blessés légers,
- 19 blessés graves,
- 12 morts,
- 69 personnes indemnes : celles qui connaissaient les consignes de sécurité et qui étaient équipées de détecteurs de fumées.

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LIMITER LES RISQUES D'INCENDIE

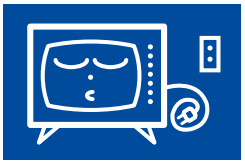

DÉBRANCHER les appareils électriques non utilisés

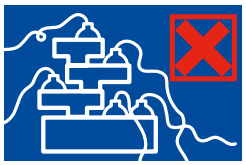

NE PAS SURCHARGER les installations électriques, préférez les blocs multiprises avec bouton marche/arrêt.

NE JAMAIS STOCKER des produits combustibles (papier, carton...) près d'une source de chaleur.

RANGER les allumettes et les briquets hors de portée des enfants et surveillez les bougies.

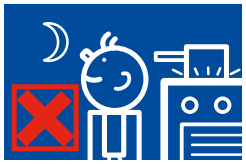

NE JAMAIS LAISSER un plat sur le feu sans surveillance.

LAISSER les circulations (couloirs, halls...) libres de tout stockage.

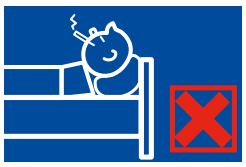

NE PAS FUMER au lit. Éteignez correctement les mégots de cigarettes avec de l'eau avant de les jeter à la poubelle.

RETROUVEZ toutes les informations sur le site **www.pompiers90.fr**

ÉQUIPEZ VOUS :
DÈS À PRÉSENT INSTALLEZ UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

CE QUE DIT LA LOI

Vous devez obligatoirement munir votre logement d'au moins UN DÉTECTEUR DE FUMÉE au plus tard en mars 2015 (installation à la charge de l'occupant du logement). Choisissez un équipement **certifié NFEN 14604** (norme française et européenne - prix moyen de 10 à 30€).

NOS CONSEILS

En cas d'incendie, la fumée est le premier danger. Un détecteur de fumée est un appareil fonctionnant sur pile qui émet une alarme dès les premières fumées. Installé au plafond (les fumées montent), il doit idéalement être placé dans le couloir à proximité des chambres. La cuisine et la salle de bains ne doivent pas être équipées car ces pièces génèrent de la condensation qui peut empêcher l'appareil de fonctionner correctement.

N'ATTENDEZ PAS POUR VOUS METTRE EN SÉCURITÉ

OÙ PLACER LES DÉTECTEURS DE FUMÉE

- Couloir
- Chambres
- Salle de séjour

OÙ NE PAS PLACER LES DÉTECTEURS DE FUMÉE

- Cuisine
- Salle de bains

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

A CHAQUE SITUATION LA BONNE RÉACTION.

APPELEZ LE NUMÉRO D'URGENCE GRATUIT

Un sapeur-pompier vous répondra, vous posera quelques questions et vous enverra les secours adaptés.

Chaque année, **Territoire habitat effectue un contrôle des équipements de sécurité incendie** installés dans les parties communes (systèmes de désenfumage, blocs de secours lumineux).

Les chaudières collectives et individuelles sont également vérifiées annuellement pour garantir la sécurité de tous.

Pour votre sécurité, respectez ces équipements et honorez votre rendez-vous de contrôle.

SI L'INCENDIE SE DÉCLARE DANS VOTRE LOGEMENT

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées et le gaz précédant la venue des flammes.
- Fermez la porte de la pièce en feu, la porte d'entrée et n'emportez rien.
- Une fois sorti, ne jamais retourner dans une pièce en feu.
- Appelez les sapeur-pompiers (18 ou 112) une fois sorti du bâtiment.

SI L'INCENDIE SE SITUE EN-DESSOUS OU SUR VOTRE PALIER

- Ne quittez pas les lieux mais fermez les portes et mettez des linges humides au bas des portes pour éviter l'entrée de fumée.
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.
- En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous et appliquez un linge humide sur la bouche et le nez.
- Appelez les sapeur-pompiers (18 ou 112) une fois sorti du bâtiment.

SI L'INCENDIE EST AU-DESSUS

- Sortez par l'issue la plus proche
- Appelez les sapeur-pompiers (18 ou 112) une fois sorti du bâtiment.

Cette fiche pratique et ses conseils ont été validés par l'État Major des sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
www.pompiers90.fr

éléphant 03 84 21 22 24